GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
— — — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze (plantation)
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à épinette (plantation)

Pessière
— — (épinette noire et/ou épin rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de pin blanc)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
— — à sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin rouge
— — — avec pin rouge
— — — — et/ou rouge) (pin rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — — avec thuya (cèdre)
— — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — — avec mélèze
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pruche
— — — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)

Pinède à pin rouge
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)

Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
— — — — (plantation de pin sylvestre)

Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)

Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)

MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze dahurien)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Hauteur inférieure	Hauteur supérieure
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (F)
— — — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (F)
— — — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (F)
— — — — — avec résineux	F1 R	F1 R (F)
— — — — — avec sapin	F1 S	F1 S (F)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 E	F1 E (F)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B1 F	B1 F (B)
— — — — avec épinette noire ou rouge	B1 E	B1 E (B)
— — — — avec pin gris	B1 Pg	B1 Pg (B)
— — — — avec pin blanc	B1 Pb	B1 Pb (B)
— — — — avec pin rouge	B1 Pr	B1 Pr (B)
— — — — avec résineux	B1 R	B1 R (B)
Bouleaux jaunes avec résineux	B2 R	B2 R (B)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)
— — — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)
Peuplierais avec sapin	Pe E	Pe E (R)
— — — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (R)
— — — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)
— — — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)
— — — avec résineux ou rouge	Pe R	Pe R (R)
— — — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Épinettes rouge résineux	Er R	Er R (R)
Épinettes noires	En R	En R (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M Ft	M Ft (R)
— — — sur station humide	M Fh	M Fh (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — — d'essences intolérantes
— — — d'essences tolérantes
— — — sur station humide
— — — (plantation)

Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
Bouleaux jaunes
Peuplier faux-tremble
Épinettes rouge
Épinettes noires
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier hybride
— — de peuplier suisse
— — de tilleul d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jumeau

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse en lignes
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche mourantes
⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Coupe totale
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE
10 (jeune)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
100 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (jeune)	30-70 (âgé)
80-30 "	30-80 "
60-30 "	30-60 "
80-50 "	50-80 "
80-70 "	70-80 "
100-70 "	70-100 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jri (jeune inéquienne) — Peuplements irréguliers, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleuse inéquienne — Peuplements dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 60 et 100 ans. Autres peuplements majorité des tiges vieilles de plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 m	2 m	3 m	4 m	5 m	6 m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	vide
Modérée	31 à 60 %	'
Forte	61 à 90 %	"
Abrupte	91 % et plus	'''

Dépassement du contour de la carte
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 sp 50 m Q
— Densification
— classe de perte
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— densité (couvert)
— due gros d'essences
— groupement d'essences

R C3 c60 D1
— classe de perte
— classe d'âge
— année de l'origine
— origine
— classe de hauteur
— densité (couvert)
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS FORESTIERS D.D.S. INC. (DG 94-3) / SIGNATURE: Jacques Gilbert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. / SIGNATURE:

Carte forestière { Photographie aérienne : 1976-88 / Année de publication : 1989 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/5/88
Déclinaison magnétique : 25° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 9
Unité de gestion — 94-3*
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 2*

000 16 04

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique — 34600
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité — 97800
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle — 6210*
Région écologique — 9d

Municipalité régionale de comté M.R.C. 920 SEPT-RIVIÈRES*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-0-14 S.E.	22-0-15 S.O.	22-0-16 S.E. S.O.
22-0-11 N.E. S.E.	22-0-10 N.O. S.O.	22-0-9 N.E. N.O. S.E. S.O.
22-0-6 N.E.	22-0-7 N.O.	22-0-8 N.E. N.O.

22 0/10 S. O.